

Lettre ouverte, 10 mai 2017

Programme *Objectif emploi* : misère noire et menace pour nos santés mentales!

On parle beaucoup de santé mentale, depuis un moment, au Québec. On en parle d'ailleurs beaucoup plus, il nous semble, que de pauvreté. Pourtant, la pauvreté est le principal déterminant de la santé physique et mentale selon l'OMS, mais également «le facteur qui explique le mieux le taux de références hospitalières pour des problèmes de maladie mentale.¹» Ainsi, c'est une évidence pour le Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ) de se préoccuper fortement des enjeux liés à la pauvreté et à l'exclusion. Le projet de loi 70 introduisant le Programme Objectif emploi, devenu la loi 25 à son adoption, a incidemment soulevé l'indignation et l'inquiétude au sein de nos membres de partout au Québec, de par les menaces qu'il pose à l'encontre des plus vulnérables.

Il faut préciser que nombre d'études québécoises, dont une enquête effectuée sur le territoire de l'Estrie au début des années 70 auprès de 1 158 répondants, ont confirmé l'existence d'une relation claire entre le niveau de revenu et la santé mentale². Cette relation est à double sens : les troubles de santé mentale sont plus à même de précipiter les personnes dans la pauvreté, et les classes défavorisées «produisent» plus de personnes affectées par des difficultés psychologiques. Parmi les facteurs de risque aggravant l'apparition de troubles de santé mentale, on retrouve le stress, le manque de soutien de la part du réseau social et l'absence de pouvoir.

Les personnes qui fréquentent nos ressources vivent au quotidien ce stress économique, qu'elles soient salariées, chômeuses ou prestataires de l'aide sociale. Elles doivent composer, comme une majorité de Québécois et de Québécoises, avec la précarité et l'endettement mais, en plus, avec une santé mentale ayant été fortement mise au défi, parfois en reconstruction, parfois chancelante. Le Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE) constatait dans son rapport de 2012 *Pour plus d'équité et de résultats en santé mentale au Québec* que 80% à 90% des personnes ayant des problèmes de santé mentale sont sans emploi et que l'aide sociale constitue souvent leur unique source de revenu. En quoi un programme contraignant et forçant à l'emploi des personnes déjà précaires pourrait-il leur venir en aide? En quoi une coupe drastique du montant du chèque pourrait-elle les aider à sortir de la précarité ou à améliorer leur santé mentale? Le Programme Objectif Emploi ne risque-t-il pas plutôt d'exacerber la détresse pour des milliers de personnes qui ont d'abord et avant tout besoin de soutien et de formations adaptées afin de reprendre le chemin vers une vie active? Et si le but de ce programme est de réduire les coûts de système, fort à parier que cette attaque additionnelle aux conditions de vie des plus vulnérables aura l'effet contraire, en aggravant la situation de plusieurs.

Ainsi, en solidarité avec les personnes qui travaillent fort pour se sortir la tête de l'eau, le RRASMQ ajoute sa voix aux centaines de groupes qui exhortent le gouvernement à renoncer à l'approche obligatoire du Programme *Objectif Emploi* ainsi qu'à toutes les sanctions financières prévues par la dernière réforme de l'aide sociale. Le RRASMQ reprend également les revendications de la Coalition Objectif Dignité, en exhortant le gouvernement d'augmenter significativement les prestations d'aide sociale afin d'atteindre un niveau de vie décent. Il en tient de la santé mentale de dizaines de milliers de nos concitoyens et de nos concitoyennes.

Anne-Marie Boucher, responsable aux communications et à l'action sociopolitique, Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ), www.rrasmq.com

¹ Fortin D., «Pauvreté et maladie mentale : est-ce que les pauvres sont plus malades, et si oui pourquoi?», Santé mentale au Québec, vol. 14, n° 2, 1989, p. 105.

² Idem, p.107.